



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 août 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf août à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - CAUQUIL - COLOMBIER- DEGLISE - FAU (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

N° 2017/79

Objet : Aquaval - Nouveau plan de financement pour le projet de « développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec »
(Annule et remplace la délibération n°2017/20 du 14 mars 2017)

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que le développement économique de la CCLPA fait partie des orientations prioritaires définies par les élus. Dans le respect de cette volonté, il présente le projet de « développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec ».

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- maintenir une clientèle touristique sur place en adaptant l'offre aux nouveaux besoins de loisirs,
- attirer les familles/touristes sur le complexe en dehors des périodes estivales.

Monsieur le Président fait ensuite lecture du contenu du projet et précise que différents travaux et implantations d'équipements sont notamment prévus (Jeux enfants : tyrolienne, balançoires, ...), liaisons piétonnières, piste de vélo-BMX, barrière camping-car, ...

Monsieur le Président détaille ensuite le plan de financement du projet dont le coût total est de 140.000,00 € H.T. :

Europe (48,00 %)	67.200,00 € (LEADER)
Etat (30,00 %)	42.000,00 € (Contrat de ruralité - FSIPL)
CCLPA (22,00 %)	30.800,00 €

140.000,00 € H.T.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le nouveau plan de financement du projet de « Développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » d'un montant total de 140.000 € HT comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau plan de financement du projet de « Développement de l'économie touristique par l'aménagement du Complexe Aquaval à Lautrec » pour un montant total de 140.000 € HT comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Annexe Aquaval 2017.

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 30 août 2017.



Le Président
Raymond GARDELLE

